

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente (en visioconférence); Patrick **CLUZAUD**, Vice-Présidente; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général; Denis **CLEMENT**, membre; Camille **MAIRE**, membre; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente; Yannick **POUEY**, Secrétaire général; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive; Thierry **BEDOS**, Directeur technique national par intérim; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines; Xavier **JAN**, Président de la LNC, Cédric **CHAUMOND**, DTN adjoint; Florian **ROUSSEAU**, directeur du programme olympique.

Excusé :

Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2025	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	5
3.	UCI	6
4.	UEC	6
5.	Ministère	6
6.	CNOSF	7
7.	Activités fédérales	7
8.	Examen de la demande de licence de Monsieur XXX	8
9.	Divers	10
10.	RH	10
11.	DSI	11
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	12
1.	Président de la LNC	12
2.	Directeur technique national	13
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	15
VI.	COMMISSIONS	16
1.	Cyclisme pour tous	17
2.	Piste	17
3.	Cyclisme professionnel féminin	18
4.	Cyclo-cross	20
5.	Gravel	20
6.	Cyclisme en salle	21
VII.	POINT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 22 MARS 2025	21
VIII.	CONGRÈS UEC À AVIGNON 7 ET 8 MARS 2026	22
IX.	POINT FINANCIER	22
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	25
XI.	QUESTIONS DIVERSES	26

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants. Il annonce que Julie BRESSET assistera à la séance en visioconférence.

Il fait part du décès de Claude CHÉROD, mécanicien très apprécié des athlètes de la FFC pour sa gentillesse et sa joie de vivre. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses condoléances à la famille endeuillée.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que la FFC compte 97 779 licenciés enregistrés au 28 février 2025, soit une croissance de 2,02 % par rapport au 28 février 2024. À date, ces chiffres sont plutôt positifs.

De nombreux Comités Régionaux sont en progression, mais six d'entre eux accusent pour l'heure un très léger recul.

La FFC compte 12 571 femmes licenciées, soit une hausse de 491 licenciées par rapport à 2024. Les femmes représentent 12,85 % de la totalité des licenciés. Il convient de souligner que le nombre de femmes ne cesse de croître depuis cinq ans.

En ce qui concerne les familles de disciplines, les données sont les suivantes :

- BMX : +12,05 %. Le BMX Race progresse de 12,69 %, soit 2 742 licenciés en plus. Deux raisons peuvent expliquer ces bons résultats : l'impact positif des Jeux olympiques et le rattrapage des non-licenciés présents dans les clubs. Malheureusement, certains clubs sont saturés et ne peuvent plus accueillir de licenciés supplémentaires. À cette difficulté s'ajoute celle du manque de pistes de BMX. Aussi les effectifs ne pourront-ils plus progresser de manière significative.
- Cyclo-cross : +7,48 %. Cette discipline est en constante augmentation depuis la réforme des licences.
- Piste : -1,43 %. La tendance baissière s'explique par l'affaissement du nombre d'épreuves et par la difficulté que rencontre la FFC dans la mise en œuvre du classement national.

- Route : -1,53 %. Bien que le nombre de licenciés n'ait cessé de progresser ces dernières années, il conviendra d'être attentif à l'évolution de cette situation.
- VTT : -1,35 %. Pour la quatrième année consécutive, cette discipline accuse un recul, probablement en raison d'une offre inadaptée.
- Autres disciplines : +25 %. À noter que le Gravel compte 103 licenciés supplémentaires.

Le Président, s'exprimant sur la saturation des clubs de BMX, mentionne l'exemple très vertueux de la Normandie qui a établi sous l'égide de la DTN un plan parfaitement structuré qui prévoit plusieurs projets de pistes BMX à la faveur d'une forte cohésion entre le Comité Régional, les clubs et les financements. Il serait pertinent de décliner ce type de plan dans d'autres régions dès 2025 pour bénéficier du plan équipements de l'ANS.

Yannick POUHEY s'interroge sur la possibilité de recourir à des financements privés pour assurer un meilleur maillage territorial dans la mesure où le BMX bénéficie d'un très grand attrait chez les jeunes.

Myriam PRETOT ajoute qu'il est également nécessaire de revoir certaines infrastructures pour qu'elles montent en taille et en gamme, et qu'elles soient proportionnées aux territoires concernés. Il est essentiel que ces équipements soient à la hauteur de l'image très positive que véhicule cette discipline.

Le Président souscrit à ces considérations et précise que le service équipements de la FFC est en mesure de proposer des mesures concrètes permettant de développer de véritables pistes de BMX.

Yannick POUHEY note qu'il importe de mettre en place un plan d'action *ad hoc* dans les meilleurs délais.

Le Président indique que ce sujet est inscrit dans la feuille de route de la Commission Nationale de BMX qui émettra une première proposition.

Yannick POUHEY expose ensuite les principaux éléments concernant les blocs de licences :

- Professionnel : +1 %.
- Compétition : +0,9 %. Cette statistique témoigne de la volonté des coureurs de participer à des épreuves. À noter la baisse significative des licences Élites (-4,86 %) qui, en plus de son impact financier, pourrait également être problématique en matière de participation aux épreuves Open 1 et Open Access.
- Sport : +1,9 %. La progression se poursuit.
- Jeunesse : +4,4 %, soit 1 715 licenciés de plus, mais les U15 (-202 licenciés) et les U17 (-227 licenciés) sont en baisse, probablement en raison de l'investissement que requiert la montée de niveau.
- Arbitres : +2,7 %.

- Staff : -4 %. La licence Encadrement perd 443 licenciés, dont 347 licences dirigeants en raison notamment d'un vieillissement de cette population et de l'implication nécessaire liée au développement de l'activité.
- Staff Pro Femmes : +26,3 %.
- Staff Pro Hommes : +20,2 %.

Le nombre de licences individuelles s'établit à 1 278 au 28 février 2025 versus 1 211 au 28 février 2024.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences valides s'établissait à 100 403 au 12 mars 2025.

La Fédération enregistre un grand nombre de nouveaux licenciés, alors que les retours et les renouvellements accusent une baisse non négligeable. La fidélisation revêt par conséquent un enjeu essentiel.

En ce qui concerne la baisse significative du VTT, elle est due à la non-reprise de la licence : sur les 11 047 licenciés que comptait le Cross-country en 2024, 5 507 licenciés n'ont pas repris de licence à date.

Yannick POUHEY note que beaucoup de jeunes (U15 et U17) ne sont pas intéressés par la compétition. Il est crucial que la FFC réussisse à s'extraire du prisme compétitif et qu'elle change de culture

Myriam PRETOT ajoute que les clubs fédéraux peinent à accueillir les jeunes qui ne souhaitent pas participer à des compétitions.

Le Président confirme ces propos et explique qu'il est nécessaire que la Fédération change de culture.

2. Événements

Le Président évoque les prochains Championnats d'Europe Route et explique que les travaux se poursuivent en ce qui concerne le calendrier particulièrement chargé et l'obtention de subventions régionales.

S'agissant des Championnats du monde 2027, plusieurs éléments ont ponctué ce dossier depuis le dernier Bureau Exécutif :

- Un rendez-vous en visioconférence a eu lieu entre Marie BARSACQ, la ministre des Sports, le Président de la FFC et Martial SADDIER, président du Conseil départemental de Haute-Savoie.
- Le Conseil municipal d'Annecy a validé la construction d'une piste BMX (40 voix pour, 14 voix contre)
- La projection du programme comprenant les dates a été arrêtée lors de la réunion à l'UCI qui s'est tenue le 5 mars 2025. Les sites ont également été validés et ils seront dévoilés à Sallanches le 14, le 15 ou le 16 avril 2025.

3. UCI

Le Président annonce que des élections des Confédérations Continentales ont eu lieu et Monsieur ALLAH KOUAMÉ a été élu à la présidence de la confédération africaine de cyclisme, tandis que Monsieur DARSHAN SINGH a été élu à la présidence de la confédération asiatique de cyclisme. La présidence des autres confédérations demeure inchangée. De son côté, le Président de la FFC a été élu parmi les dix candidats de l'Europe qui se présentaient pour le Comité directeur de l'UCI.

Pour rappel, David LAPPARTIENT est candidat à la présidence du CIO dont l'élection aura lieu le 20 mars 2025.

4. UEC

Le Président indique que Monsieur Enrico DELLA CASA, seul candidat en lice, a été réélu à la présidence de l'UEC.

Lors de l'élection des délégués votants, lesquels se prononcent lors des congrès de l'UCI, la France représentée par Gilles DA COSTA est arrivée en tête. Le Bureau Exécutif adresse toutes ses félicitations à Monsieur DA COSTA.

La France a par ailleurs remporté cette année encore le classement des nations pour l'UEC dans lequel les nations marquent des points par discipline. De fait, la présence de la France dans toutes les disciplines constitue un avantage indéniable.

5. Ministère

Le Président explique avoir assisté à la Commission d'audition pour les DTN lors de laquelle un seul candidat a été auditionné en la personne de Florian ROUSSEAU. Le Président espère que la nomination du prochain DTN interviendra le 1^{er} avril 2025 et non le 1^{er} mai 2025.

Lors d'un rendez-vous très constructif avec Frédéric SANAUR, le Président, Thierry BEDOS et Florian ROUSSEAU, un exposé complet des dossiers en cours avec l'ANS a été effectué. L'ANS est très partie prenante dans le développement des volets environnementaux et sociétaux de la FFC, comme le Savoir rouler à vélo et le Sport Santé, avec une mobilisation plus importante sur ces enjeux. La relation entre l'ANS et la Fédération demeure extrêmement qualitative et le travail de la FFC est très apprécié.

Patrick CLUZAUD souhaite savoir si Frédéric SANAUR sera reconduit dans ses fonctions.

Le Président répond ne pas avoir d'information à ce sujet.

6. CNOSF

Le Président indique que des candidatures ont été annoncées dans le cadre des prochaines élections.

7. Activités fédérales

Le Président fait part de son rendez-vous avec Yann LE MOENNER durant lequel plusieurs sujets ont été abordés, comme la convention de mécénat, les droits télévisuels et la gouvernance du cyclisme, avec notamment, à l'international, le projet One Cycling que plusieurs organisations, dont le Giro, ont déjà rejoint et qui pourrait déstabiliser le cyclisme professionnel sur Route.

Xavier JAN explique qu'une structure juridique a été créée et déposée. Elle est présidée par Richard PLUGGE. Cette situation intervient dans le cadre des discussions relatives au budget CAP et les questionnements concernant le modèle économique sont nombreux. Plusieurs organisateurs et équipes ont rejoint ce projet.

Xavier JAN considère qu'il est certain que le modèle économique actuel du cyclisme ne permet pas une répartition de valeur : la valeur des équipes est étroitement corrélée à l'exposition qu'elles offrent aux sponsors. Lorsque ces derniers se retirent pour cause d'une rentabilité trop faible, les équipes disparaissent. De fait, la survie des équipes constitue un réel enjeu. Eu égard à cette situation, il est urgent de mener une réflexion plus globale sur ce sujet, afin de créer de la production de richesse, car les orientations du budget CAP ne sont pas de nature à modifier les évolutions, à l'instar de celle liée au traitement fiscal disparate entre les pays.

Yannick POUÉY tient à souligner que le sponsoring d'équipes cyclistes est moins onéreux que d'autres modes de communication et que la médiatisation des épreuves cyclistes représente un retour sur investissement assez positif, surtout lorsqu'elles bénéficient d'une couverture télévisuelle.

Xavier JAN explique que les investissements de sponsoring dans le cyclisme sont décidés par des Conseils d'administration qui effectuent un comparatif avec d'autres sports qui génèrent plus de rentabilité. Lors des épreuves cyclistes, seules les équipes qui mènent la course bénéficient d'une exposition télévisuelle. En outre, la participation de plusieurs équipes multiplie le nombre de sponsors réduisant de fait leur visibilité.

Le Président indique que les prochains mois seront décisifs quant à l'évolution du cyclisme professionnel sur Route.

Il relate aussi son rendez-vous avec Patrick KARAM, vice-président du conseil régional d'Île-de-France, avec qui il a fait un tour de divers projets. Au cours de cet entretien le Président a obtenu un financement complémentaire de 450 k€ pour les aménagements des locaux de Trappes.

8. Examen de la demande de licence de Monsieur XXX

Conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur de la FFC, le Bureau Exécutif est saisi de l'examen de la délivrance d'une licence pour Monsieur XXX.

L'article 57 précité dispose que :

La délivrance d'une licence sera refusée :

1°) à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises par les règlements fédéraux ;

2°) à toute personne coupable d'actes portant gravement atteinte à l'honneur ou à la probité, ou dont le comportement aurait été de nature à discréditer la FFC ou le sport cycliste en général. Dans les cas prévus au présent paragraphe, la décision sera prise par le Bureau Exécutif, sur rapport motivé du comité régional intéressé ou de la Ligue Nationale de Cyclisme, selon le cas.

Au cours de la saison 2024, une procédure disciplinaire a été ouverte à l'encontre de Monsieur XXX pour « *manquement à l'honneur et à la probité* », « *violation délibérée des règlements fédéraux* », et « *comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou aux intérêts du cyclisme ou de la Fédération* ».

Lors de sa réunion du 16 juillet 2024, la Commission Nationale de Discipline de la FFC a décidé de prendre les mesures suivantes à son encontre :

- Une interdiction de participer aux manifestations et compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2024.
- Une interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2024.
- Une interdiction de toute fonction, notamment d'éducateur, d'arbitre et de Président de club, jusqu'au 31 décembre 2024.
- Une interdiction d'être licencié à la FFC jusqu'au 31 décembre 2024.
- Une inéligibilité aux instances dirigeantes fédérales jusqu'au 31 décembre 2024.

La Commission a également subordonné la reprise d'une licence fédérale à un examen préalable du Bureau Exécutif, conformément aux dispositions de l'article 57 du Règlement Intérieur Fédéral.

Par courrier en date du 24 février 2025, le Comité régional Région AURA, en application du dispositif de la décision de la Commission Nationale de Discipline du 16 juillet 2024, a informé le Bureau Exécutif et les services de la FFC que Monsieur XXX avait fait une demande de licence de pratiquant « Access » en date du 23 janvier 2025.

Dès lors, il appartient au Bureau Exécutif de délivrer ou non la licence de Monsieur XXX.

Les membres du Bureau Exécutif ont été informés du dispositif de la décision non contestée de la Commission Nationale de Discipline du 16 juillet 2024 prise à l'encontre de Monsieur XXX. Aussi, les membres ont pris connaissance que la Fédération Française de Cyclisme a été informée qu'un arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2024 avait été pris, portant interdiction pendant une durée de vingt-cinq ans pour Monsieur XXX d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives ou d'exercer toutes fonctions mentionnées aux articles L.212-1, L.223-1, L.322-7 du code du sport, soit :

- Enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
- Exercer les fonctions d'arbitres et juges.
- Exercer les fonctions de surveillant de baignade et de piscine.

Il appartient dès lors au Bureau d'apprécier si les éléments portés à son attention sont compatibles avec la délivrance d'une licence fédérale.

Le Bureau rappelle en préambule que les fédérations sportives agréées, a fortiori celles dépositaires d'une délégation du ministère chargé des Sports, participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives. Ainsi, compte tenu des objectifs assignés à ces fédérations par le législateur, ces dernières doivent assurer la protection physique et morale des personnes contre toute forme de violences physiques, psychologiques ou encore sexistes ou sexuelles, et garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont elles ont la charge et l'exemplarité du comportement de leurs licenciés.

Le Bureau ne peut que constater que les faits retenus à l'encontre de l'intéressé et ayant donné lieu à une mesure administrative lourde, sont donc d'une particulière gravité. Dans ces conditions, le Bureau estime que la délivrance d'une licence représenterait un risque vis-à-vis des licenciés. Qu'en effet, toute prise de licence amènerait l'intéressé à pouvoir être potentiellement en contact avec d'autres licenciés, notamment mineurs. De par ses prérogatives de protection de ses licenciés, de garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont a la charge la Fédération Française de Cyclisme et l'exemplarité du comportement de ses licenciés, le Bureau Exécutif décide en conséquence de refuser la demande de licence 2025 de Monsieur XXX.

Enfin, le Bureau précise que toute demande de licence pour les saisons futures devra également être soumise à un examen préalable par ce dernier dans les conditions déterminées à l'article 57 du règlement intérieur fédéral.

Le Président met aux voix la proposition visant à refuser la prise de licence Compétition à la personne ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral pris le 23 décembre 2024 lui interdisant d'exercer toute activité d'encadrement durant 25 ans.

La proposition visant à refuser la demande de licence à la personne ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral lui interdisant l'exercice est approuvée à l'unanimité des votants.

9. Divers

Yannick POUHEY évoque ses échanges hebdomadaires avec la Commission Nationale du corps arbitral et déclare qu'une réflexion a été menée sur la mise en place en 2025 dans les Hauts-de-France d'un comité test pour les jurys d'arbitres sur les épreuves Access. Ledit comité serait présidé par une personne du jury qui serait nommée et qui bénéficierait d'une indemnité. Il intégrerait également d'autres membres du jury selon les départements (arbitre de club ou éducateur ou jeune arbitre) qui devront être titulaires d'une licence fédérale. Un suivi très régulier sera mis en œuvre sur toute l'année, afin de déterminer les points positifs et les éléments dysfonctionnant, et ainsi envisager l'extension de ce processus.

Le Président juge cette initiative pertinente.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à créer un comité test pour les jurys dans les Hauts-de-France pour l'année 2025.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY évoque ensuite le cas d'un jeune licencié FFC qui en 2024 appartenait à deux clubs, un club de sa région et un club de la Fédération néerlandaise. Or, la réglementation fédérale ne permet pas une telle situation. Par conséquent, la FFC a refusé de renouveler sa licence en 2025. Après différents échanges, son club régional a accepté sa demande de mutation vers un club neutre du Comité Régional, mais cette situation ne lui permet pas d'être en sélection régionale et le prive d'une participation aux Championnats de France. Considérant que l'erreur administrative initiale émanait de la FFC, le Secrétaire général a décidé de délivrer une dérogation exceptionnelle à ce jeune licencié. Il est précisé que la règle demeure inchangée.

10. RH

Christophe XHONNEUX déclare que l'effectif de la FFC s'élève à 61,97 ETP au 28 février 2025, dont 53,51 ETP en CDI, 6 CDD et Cifre, 1 CDD à objet défini et une alternance. À noter qu'Anne LE PAGE ne fera pas valoir son retour au sein de la Fédération dans le cadre de son contrat suspendu.

La FFC a lancé via la plateforme de recrutement *Welcome to the Jungle* d'un directeur de cabinet pour lequel près d'une cinquantaine de candidatures ont été reçues. Une

note précisant le cadre et le contexte de ce recrutement a été diffusée à l'ensemble des salariés et des membres du Bureau Exécutif.

Le Président salue l'efficacité de cet outil de recrutement mis en place par la DRH. Il note que le nombre de candidatures reçues donne à voir l'intérêt porté à la FFC.

Christophe XHONNEUX annonce avoir eu un rendez-vous avec l'éditeur de l'outil de recrutement *Welcome to the Jungle* qui a souligné que le taux de conversion (nombre de personnes qui postulent après avoir lu l'annonce) des annonces fédérales était particulièrement élevé par rapport aux autres structures. Une vidéo du Président expliquant la politique de la Fédération et ses prochains objectifs sera publiée prochainement sur la plateforme dans le cadre d'une mise à jour de la vitrine FFC.

Thierry BEDOS demande s'il est possible que les clubs et les comités utilisent également cet outil.

Christophe XHONNEUX répond qu'une réflexion sera menée sur ce sujet, mais l'abonnement étant rattaché à la FFC, cette dernière doit en conséquence être l'employeur.

Il annonce que la campagne d'entretiens annuels s'est achevée. En ce qui concerne les demandes de formations, elles ont trait pour beaucoup d'entre elles à l'utilisation des outils en lien avec l'Intelligence artificielle.

11. DSI

Fabien RAFFOUX évoque la sécurité informatique et rappelle quelques principes qu'il est essentiel de respecter :

- Les invitations Teams du Bureau Exécutif ne doivent en aucun cas être transférées à des tiers, car ils permettent d'accéder aux documents et à l'enregistrement de la séance.
- L'espace Sharepoint dévolu au Bureau Exécutif est uniquement destiné à ses membres eu égard aux contenus confidentiels qu'il contient.
- Il importe d'être toujours aussi vigilant aux tentatives de *phishing*, pratique qui permet de se connecter de manière frauduleuse aux comptes fédéraux.

Gilles DA COSTA souscrit totalement à ces considérations : la sécurité informatique demeure un sujet fondamental et la France est particulièrement exposée du fait du contexte international. Cette sécurité passe par des outils adéquats et des comportements particulièrement précautionneux.

Fabien RAFFOUX annonce qu'une migration de la téléphonie fixe a été opérée le week-end précédent avec pour conséquence une réduction drastique du nombre de postes fixes et le développement de l'OTT (*Over The Telephone*) qui permet aux communications téléphoniques de passer via les PC pour un coût mensuel nettement moins élevé.

Les contrôles d'honorabilité ont été lancés et ceux des arbitres sont d'ores et déjà terminés.

Enfin, à noter que dorénavant, les licenciés pourront se créer un compte FFC sur le site Internet qui leur permettra de gérer leurs accès indépendamment de leur espace licencié. Ce compte permettra de disposer des attestations de santé et aux partenaires externes de la FFC de proposer des événements ou des actions tout en respectant le RGPD puisque les données personnelles des licenciés ne seront pas communiquées.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN évoque l'AIGCP (Association internationale des groupes cyclistes professionnels) et déclare que plusieurs équipes parmi les plus importantes menacent de quitter cette instance, car elles estiment que leurs problématiques sur certains dossiers ne sont pas suffisamment prises en compte.

Le Président relève que cette situation témoigne de la complexité d'un système paritaire, d'autant qu'il existe parfois un décalage entre les propos des représentants et l'opinion des membres.

Xavier JAN partage ces considérations. Il ajoute que l'AIGCP est également confrontée à une problématique de communication : les informations peinent à circuler parmi les membres de son Bureau. Cette situation interroge sur son mode de fonctionnement.

Lors du prochain CCP (Conseil du Cyclisme Professionnel), la question majeure concernant l'ouverture d'une 23^e équipe dans le cadre des prochains World Tour sera débattue.

S'agissant de la scène nationale, les équipes françaises totalisent 16 victoires et les coureurs français en totalisent 15. Malheureusement, le sujet relatif à la sécurité demeure prégnant, comme l'atteste la chute de Pascal ACKERMANN lors de l'arrivée du Tour de la Provence. Au regard du comportement pour le moins surprenant de certains coureurs à l'approche de la ligne d'arrivée, il est urgent de définir de nouvelles procédures lors des épreuves, afin de cadrer le comportement des athlètes et d'assurer ainsi l'équité sportive. Dans une volonté d'accompagnement, la Ligue a convoqué les organisateurs pour effectuer un point sur le sujet de la sécurité.

Enfin, la LNC a été convoquée par le ministère des Sports dans le cadre d'une réflexion sur le modèle économique du sport et le soutien de l'État au travers de différents modes de financement.

2. Directeur technique national

Thierry BEDOS annonce qu'un nouveau comité de pilotage composé de sept managers a été installé au sein de la DTN et que le premier séminaire se tiendra à Houlgate du 31 mars au 3 avril 2025.

Le prochain congrès médical et performance aura lieu au CNOSF les 21 et 22 novembre 2025.

La cinquième formation sportive et citoyenne qui a pour marraine Clara COPPONI a été lancée au début du mois de mars. Près de 150 athlètes listés suivront cette formation qui intègre divers modules, notamment sur la bienveillance, la prévention des violences, la prévention du dopage et l'usage des réseaux sociaux. Elle est disponible sur la nouvelle plateforme sportive fédérale, laquelle est totalement opérationnelle.

Pour information, la DTN finalise avec *La Voix de Sarah* des documents relatifs à la prévention des violences qui seront prêts pour le printemps 2025.

Le Président souligne que la formation sportive et citoyenne est rigoureusement obligatoire pour demeurer dans les listes ministérielles.

Yannick POUHEY souhaite savoir si une déclinaison de cette formation pour les publics plus jeunes et pour les clubs est envisagée.

Cédric CHAUMOND répond que l'accès aux modules a été communiqué aux Comités Régionaux et aux structures n'accueillant pas de sportifs Espoirs qui en ont fait la demande.

Thierry BEDOS rappelle qu'un référent prévention pour les jeunes sportifs sera présent au sein de la DTN à compter de septembre 2025.

Myriam PRETOT estime qu'il est essentiel que les clubs s'intéressent à la formation sportive et citoyenne, qui sera plus efficace avec un accompagnement et un suivi en présentiel.

Cédric CHAUMOND procède à la présentation du pré-Projet de Performance Fédéral 2025-2028 (PPF) qui est validé par le ministère des Sports et constitue une obligation légale prévue par le Code du sport. Ledit projet qui répond totalement au projet fédéral et dont l'objectif est de faire rayonner l'Équipe de France lors des Championnats du monde 2027 et les Jeux olympiques 2028 s'appuie sur trois piliers majeurs :

- L'Équipe de France : elle doit être reconnue dans toutes les disciplines du cyclisme. Sa direction sera assurée par Florian ROUSSEAU.
- Les modèles de performance internationaux : des projections sur les performances exceptionnelles ont été réalisées lors des deux dernières olympiades, afin de permettre le développement des qualités et des compétences pour atteindre le meilleur niveau de performance sur les épreuves mondiales le jour J. Cédric CHAUMOND assurera la coordination de ce volet.
- La formation : elle comprend un enjeu de compétence et d'expertise en interne. Elle sera sous le pilotage de Thierry BEDOS.

Le PPF dispose de trois programmes :

- Le programme olympique : sous la direction de Florian ROUSSEAU, il visera le copilotage individuel des athlètes inscrit dans ce programme avec leurs structures.
- Le programme Relève : sous la direction de Séverine MAILLET, il sera dédié à l'accompagnement de projets professionnels identifiés permettant de devenir Élite.
- Le programme Accession mis en place par les Comités Régionaux : son objectif est de permettre l'émergence et l'identification des potentiels émergents, ainsi que la stimulation d'une dynamique collective dans les territoires. Cédric CHAUMOND sera chargé de sa coordination.

Des structures permettront de décliner ces programmes :

- Le Centre national du cyclisme.
- Les pôles France

Plusieurs outils et des dispositifs viendront s'ajouter à ces structures, comme la formation sportive et citoyenne, le PLATO avec la cellule recherche et évaluation, l'outil NOLIO by FFC et la surveillance médicale qui offriront une approche holistique de la performance.

Le PPF a été conçu conjointement avec plusieurs acteurs, tels que les services support, la DERS, les comités, les clubs, les équipes professionnelles et les instances dirigeantes.

Marie-Françoise POTEREAU s'enquiert de la stratégie d'accompagnement envisagée pour le BMX féminin et le VTT féminin.

Cédric CHAUMOND explique qu'une stratégie d'accompagnement avec des actions *ad hoc* est prévue pour ces deux volets, car il est évident que la FFC ne peut se contenter d'un seul titre olympique féminin.

Suite à une question de Julie BRESSET, Cédric CHAUMOND explique que la réflexion sur une éventuelle fermeture du pôle VTT de Besançon émane d'une longue consultation et de plusieurs années de réflexion.

Gilles DA COSTA tient à souligner la réflexion de qualité qui a abouti à l'élaboration et à la structuration du PPF présenté ce jour.

S'agissant de la décision relative au déménagement du pôle France de VTT de Besançon, il observe que la problématique interne à la FFC n'est pas totalement stabilisée. De plus la validation du PPF interviendra au mieux au mois de juin, alors que la communication sur les enjeux de recrutement devient urgente.

Il souhaite disposer d'une note écrite faisant état des différents arguments ayant prévalu à ladite décision, car les réactions sont particulièrement fortes (le Président de la FFC a reçu un courrier émanant de Madame la Maire de Besançon).

Le Président tient à préciser que l'exécutif n'entend nullement remettre en question les réflexions de la DTN, dont l'expertise est reconnue et évidente. Depuis huit ans, les relations entre la DTN et le Bureau Exécutif sont très fortes. Pour autant, il est absolument essentiel que les arguments soient exposés clairement par écrit, qu'une réponse au courrier de Madame la Maire de Besançon soit effectuée et que les moyens relatifs à une concertation locale soient définis.

Cédric CHAUMOND déclare qu'une note présentant les arguments de la DTN est d'ores et déjà rédigée et qu'elle sera transmise ce jour aux membres du Bureau Exécutif.

Un débat s'engage entre les participants à l'issue duquel le Président déclare qu'il importe de réagir avec diligence sur le plan local au travers d'une note parfaitement étayée et de progresser sur la question du calendrier.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX annonce que le deuxième appel à projets du mécénat CIC a rencontré un très beau succès avec la candidature de 124 clubs. Cet appel à projets vise à soutenir les clubs sur deux volets : favoriser la mobilité à vélo chez les jeunes et contribuer à la gestion des espaces de pratique VTT. Sur les 35 clubs lauréats qui recevront chacun une subvention allant de 2 000 à 2 500 euros, 18 ont été retenus pour la mobilité (montant total : 44 000 euros) et 17 clubs pour la gestion des espaces de pratique VTT (montant total : 42 500 euros). À noter le cas du Comité Départemental de Gironde dont le projet a retenu l'attention du jury et qui recevra une subvention directe de 2 000 euros de la part du CIC. Le Comité exécutif de la Fondation France Vélo se réunira prochainement pour déclencher ces dons.

Dans le cadre de la Journée des droits de la femme du 8 mars 2025, le service de Communication a rédigé un article évoquant l'engagement dans le cyclisme féminin de Marie-Françoise POTEREAU et de Myriam PRETOT. Un visuel du dispositif *Elles arrivent* sera publié dans l'album Panini du Tour de France 2025. Quant au programme des Ambassadrices, il est en cours de reconstruction.

La FFC sera très présente lors de la prochaine Coupe de France FDJ, avec la réalisation d'une vidéo teasing le 30 mars 2025 de cette compétition, l'intervention de Noémie ROCHARD, influenceuse ambassadrice, et la diffusion de plusieurs manches à la télévision.

Le service Marketing travaille actuellement avec FVE à la construction d'une offre pour Cyclisme au Féminin qui comprendra trois axes : un axe autour des athlètes féminines, un axe autour des Ambassadrices et un volet clubs visant à encourager les initiatives en direction du public féminin. L'objectif étant de trouver un partenaire pour 2026.

S'agissant du dossier relatif à la sécurité routière, le rapport d'Emmanuel BARBE qui est à la tête de la mission contre les violences routières sera publié le 7 avril 2025. Une note commune rédigée par l'ensemble des associations cyclistes et coordonnée par la FUB sera transmise à Monsieur BARBE, mais La FFC s'attelle à être plus audible sur le sujet sportif.

Le Président rappelle que l'enjeu de la FFC est d'intervenir sur la dimension sportive, et notamment sur la nécessité que la route demeure un terrain de sport sécurisé pour la pratique du vélo. Dans cette optique, il importe de rappeler que le Savoir rouler à vélo constitue pour la Fédération le premier axe de sécurité routière dans la mesure où les jeunes formés seront les automobilistes de demain.

Tristan HORREAUX annonce que l'inauguration de la colline d'Élancourt aura lieu le 17 mai 2025 en présence d'Anthony JEANJEAN. Durant cet événement grand public, plusieurs démonstrations autour des différentes disciplines du vélo seront organisées, et la FFC disposera d'un stand dans la partie réservée aux exposants.

Le guide des cycloportives a été publié dans Vélo Magazine.

Le 14 mars 2025, Patrick CLUZAUD et Nicolas ANDRÉ seront présents à Liévin dans le cadre d'un temps de remerciements des bénévoles. Le service Communication sera également présent lors de ce rendez-vous.

Enfin, la FFC a signé un contrat de partenariat avec WTW pour les Championnats de France Route. D'autres partenariats sont en cours de signature.

VI. COMMISSIONS

Le Président met aux voix du Bureau Exécutif la proposition de Philippe LIMOUSIN, président de la Commission Nationale d'E-Cycling, de compléter ladite commission avec les personnes suivantes : Romain MALBREILLE, Sophie GIOVANNE et Marie-Laure LEVITE.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Patrick CLUZAUD propose de compléter la Commission Nationale de Gravel avec Philippe BESSON, responsable de la commission de Gravel du Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Soumise au vote du Bureau Exécutif, la candidature de Philippe BESSON pour la Commission Nationale de Gravel est approuvée à l'unanimité des votants.

1. Cyclisme pour tous

Nicolas ANDRÉ aborde le sujet de la tarification de La Tricolore pour 2025 et expose la proposition de tarifs des droits d'inscription comme suit :

- De l'ouverture au 1^{er} juin 2025 : 30 euros pour les licencié(e)s FFC et 40 euros pour les non-licencié(e)s.
- Du 2 juin au 25 juin 2025 (fermeture inscription) : 35 euros pour les licencié(e)s FFC et 45 euros pour les non-licencié(e)s.
- Sur place : 40 euros pour les licencié(e)s FFC et 50 euros pour les non-licencié(e)s.

La Commission Nationale souhaite offrir le dossard à tous les vainqueurs (premiers et premières) du Trophée Label d'or de l'année précédente (soit 17 en 2024) pour favoriser leur venue sur l'épreuve.

S'agissant du règlement de La Tricolore, le seul changement a trait à l'introduction du module de santé et d'un tarif intermédiaire (tarifications selon temporalité qui devient une norme sur les épreuves Grand Public).

Le Président met aux voix la proposition de tarification pour La Tricolore 2025 et le don du dossard à tous les vainqueurs du Trophée Label d'or de l'année précédente.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Myriam PRETOT demande s'il est possible d'offrir le dossard aux Ambassadrices de la FFC.

Nicolas ANDRÉ répond par la positive et les membres du BE valident cette disposition.

2. Piste

Yannick POUÉY expose le document réalisé par la Commission Nationale Piste qui fait état de la retranscription de toutes les évolutions de la réglementation UCI relative au déroulement des épreuves sur Piste.

Le Président met aux voix le document de la Commission Nationale Piste retranscrivant toutes les évolutions de la réglementation UCI relative au déroulement des épreuves sur Piste.

Le document est approuvé à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY annonce que la Commission Nationale Piste a travaillé le document relatif aux pénalités et aux sanctions, afin de passer le montant des pénalités qui était affiché en francs suisses en euros.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la modification du montant des pénalités en euros.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

3. Cyclisme professionnel féminin

Nicolas ANDRÉ explique que la Commission Nationale propose d'officialiser les conditions de délivrance de la licence professionnelle Femme.

À compter de la saison 2025, cette licence sera délivrée si elle répond à l'un des deux critères suivants :

- Pour les coureuses titulaires d'une licence française ayant signé un contrat de travail avec un statut salarié calculé sur la base d'un temps plein (35 h par semaine) dans une équipe route UCI (Continental), le salaire devra se situer à niveau ou au-delà du SMIC.
- Pour les coureuses titulaires d'une licence française ayant un statut indépendant dans une équipe route UCI étrangère (Continental), la rémunération annuelle devra correspondre à minima au montant du SMIC (en brut) français annuel facturé en hors taxes.

N.B. : toutes les coureuses dans les effectifs des équipes World Tour et Pro Teams UCI sont automatiquement titulaire d'une licence Élite Pro.

Référence pour information :

- SMIC français brut mensuel au 1er janvier 2025 (base 35 heures par semaine) = 1 801,80 euros.
- SMIC français brut annuel au 1er janvier 2025 (base 35 heures par semaine) = 21 621,60 euros.

Le Président soumet au vote des élus du Bureau Exécutif la proposition susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ indique que ces éléments seront intégrés à l'article 2.0.3 du Titre II.

Il évoque ensuite la participation aux Championnats de France Élite Pro Femmes et annonce que le principe de l'organisation de deux courses distinctes (Professionnelle et Amateurs Femmes) avec deux titres attribués séparément pour les Championnats de France sur Route 2025 a été validé.

Sur la base de l'article 1.2.028 du règlement UCI indiquant que la participation aux Championnats Nationaux est régie par les fédérations nationales, la Commission Nationale Professionnelle Féminine propose de définir les critères de participation aux Championnats de France de cyclisme sur Route pour les épreuves réservées aux Professionnelles course en ligne, de la façon suivante :

- Coureuses cyclistes de nationalité française de 19 ans dans l'année et plus, appartenant aux effectifs (site UCI) des équipes route UCI Women's World Teams, UCI Women's Pro Teams et UCI Continental Teams déclarées dans leur effectif.

La Commission Nationale propose ainsi de prendre en compte uniquement le statut de l'équipe UCI*.

Pour information : 20 coureuses sont présentes dans les Équipes UCI World Teams ; 23 coureuses sont présentes dans les équipes UCI Pro Teams et 7 coureuses dans les Équipes Continentales Femmes, soit un potentiel de 50 coureuses au départ.

**Cette réglementation de participation aux Championnats de France Élite Pro Femmes est valable pour la saison 2025. Elle pourra être réexaminée chaque année en fonction de l'évolution du cyclisme féminin professionnel.*

Autres dispositions sur épreuve CLM et course en ligne réservée aux amateurs :

- Les licenciées de nationalité française dans des clubs étrangers pourront participer à l'épreuve en ligne Amateur Femmes.
- Concernant le contre-la-montre, les modalités de participation seront celles appliquées sur les épreuves en ligne avec l'attribution d'un titre Scratch et d'un titre Amateur Femme selon le statut de l'équipe.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale exposée par Nicolas ANDRÉ.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants et elle sera soumise aux membres du Conseil Fédéral (vote électronique). Le Président déclare que les votes en distanciel doivent être exceptionnels, car ils limitent le débat entre les membres du Conseil Fédéral.

Nicolas ANDRÉ indique que la Commission Nationale a également apporté les précisions et les articles suivants aux conditions de participation aux Championnats de France de l'Avenir Route :

Réglementation de la participation CDF Avenir des U23 hommes sur la base de la nouvelle réglementation UCI adoptée où les coureurs U23 au sein des équipes World Teams et Pro Teams ne peuvent plus concourir aux titres mondiaux et Continentaux de leur catégorie d'âge :

- Tout coureur cycliste **homme de moins de 23 ans** et de nationalité française issu d'une **équipe UCI World Teams (WTT) ou d'une équipe UCI Pro Team (PRT)** n'aura plus accès à la participation aux Championnats de France de l'Avenir pour concourir au titre de sa catégorie d'âge.

Il met aux voix la proposition visant à modifier les modalités de participation aux Championnats de France Avenir des U23 Hommes.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants et elle sera soumise aux membres du Conseil Fédéral (vote électronique)

Nicolas ANDRÉ explique que le crantage de tarif des licences Élites Pro des niveaux Pro Teams n'avait pu être proposé lors de la présentation de la tarification 2025 qui a été validée le 23 juillet 2024. Les critères d'attribution des licences Élites Pro ayant été définis, la Commission Nationale Professionnelle Féminine propose de l'intégrer dans la tarification suivante :

- Élite Professionnelle Femmes - World Teams : 500 euros.
- Élite Professionnelle Femmes - Continentale et Pro Teams : 300 euros.

Le Président met aux voix la proposition tarifaire susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

4. Cyclo-cross

Patrick CLUZAUD déclare que la Commission Nationale de Cyclo-cross a élaboré sa feuille de route.

À date la FFC n'a reçu que deux candidatures pour les Coupes de France 2025-2026 et qu'une troisième candidature devrait être reçue prochainement. Eu égard à cette situation, la Commission Nationale s'attelle à réaliser un dossier de promotion intégrant une approche budgétaire et marketing visant à démontrer la rentabilité d'une manche de Coupe de France.

S'agissant de l'édition 2026-2027, trois candidatures ont d'ores et déjà été reçues.

5. Gravel

Patrick CLUZAUD indique que la feuille de route est également prête et que les membres de la Commission Nationale ont confirmé l'état d'esprit des pratiquantes et des pratiquants de cette discipline axé sur le défi personnel. Ils ne sont pas à la recherche d'un classement et n'ont pas la volonté de se mesurer aux autres.

Il s'enquiert de la possibilité d'élaborer un calendrier national et régional opérationnel pour la rentrée de septembre.

Nicolas ANDRÉ explique que des codes épreuves Gravel ont été créés et que 46 épreuves régionales et fédérales remontent dans le calendrier. Toutefois, la communication par la présence au sein du calendrier consultable sur le site internet grand public sur ces épreuves pourrait être améliorée.

Le Président déclare qu'il est impératif que la partie compétition des manifestations de Gravel soit réservée aux licenciés de la FFC. En conséquence, le Championnat de France doit prendre appui sur l'épreuve de masse et non pas l'inverse.

Yannick POUHEY explicite que dans un souci d'équité entre les disciplines fédérales, il n'est pas envisageable d'ouvrir les compétitions de Gravel aux non-licenciés, d'autant que ces derniers ne sont pas couverts par une assurance adéquate. Mais pour favoriser la participation du plus grand nombre de personnes, les épreuves de masses doivent servir de supports aux compétitions, telles que la Coupe de France et le Championnat de France. À l'aune des enjeux que revêt le développement du Gravel et des conséquences liées au volet assurantiel, ce principe est primordial. Ce sujet sera soumis à Christine BAROCHE, la présidente du Conseil Fédéral, et fera l'objet d'une note explicative.

Le Président confirme l'importance de ce point.

6. Cyclisme en salle

Gilles DA COSTA annonce que les clubs se sont concertés et ont acté la date des Championnats de France (U19, Cyclisme artistique, Cycle-ball) et de la Coupe de France de Cycle-ball Élites : ils auront lieu le 26 avril 2025 à Balbigny dans la Loire (Auvergne-Rhône-Alpes). Quant au Championnat de France Élite de Cyclisme artistique et de Cycle-ball, il aura lieu les 4 et 5 octobre 2025 à Geispolsheim, dans le Bas-Rhin.

La Commission Nationale propose d'intégrer un nouveau membre en la personne de Monsieur Luc DOELL. Une candidature est en attente de réception pour venir compléter cette commission.

Le Président met aux voix la nomination de Monsieur Luc DOELL au sein de la Commission Nationale Cyclisme en salle.

La nomination de Monsieur Luc DOELL au sein de la Commission Nationale Cyclisme en salle est approuvée à l'unanimité des votants.

VII. POINT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 22 MARS 2025

Fabien RAFFOUX annonce que 538 clubs sur les 605 et 150 délégués sur les 155 sont à date désignés et validés. La dernière relance partira le vendredi 14 mars 2025.

Yannick POUÉY annonce que l'enregistrement des différentes interventions est en cours de finalisation.

Si le format de cette Assemblée générale qui se tiendra entièrement en distanciel présente l'avantage d'être beaucoup moins onéreux, il n'offre pas la possibilité d'être en contact et d'échanger avec les différents acteurs qui composent la FFC. Cette situation est évidemment très regrettable.

Le Président adresse tous ses remerciements au Secrétaire général pour l'organisation de cette Assemblée générale. Il souscrit à la considération concernant l'absence de contact, mais souligne l'aspect pratique de ce format.

Il déclare qu'une réflexion devra être menée sur la structuration et les modalités du prochain Congrès fédéral.

VIII. CONGRÈS UEC À AVIGNON 7 ET 8 MARS 2026

Le Président annonce que la FFC accueillera au Palais des Papes d'Avignon le Congrès UEC les 7 et 8 mars 2026 avec le support du Comité Régional que le Président remercie pour son action sur le sujet.

IX. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire et rappelle que cet outil de pilotage n'est efficace que si les règles relatives à la validation des commandes en amont des épreuves et des événements sont respectées. Par conséquent, le Trésorier général déclare qu'il ne validera plus aucune facture a posteriori de l'événement concerné. A minima, dans certaines situations particulières, un message du directeur concerné précisant le contexte en accompagnement de la commande sera attendu. Il est impérieux de respecter les règles en vigueur pour assurer la pérennité du système.

Il annonce que le résultat cumulé à fin janvier est de -481 k€. Il est supérieur de 416 k€ au résultat cumulé attendu au budget. L'écart constaté concerne principalement la DTN qui a engagé moins de dépenses que celles qui étaient prévues.

Vie associative/Services généraux

Les écarts constatés à fin janvier sont minimes et proviennent notamment du service Communication dont les dépenses moins élevées.

À noter que la ligne concernant le Congrès fédéral et l'Assemblée générale est maîtrisée (87 k€ dépensés pour 89 k€ de budget).

DTN

Les dépenses relatives au plan de performance sont inférieures aux prévisions.

Le plan de développement territorial connaît un effet favorable principalement calendaire du fait de la mensualisation du budget. Il en est de même pour l'INF qui connaît un écart favorable de 31 k€, en partie lié à une formation physio-vélo réalisée à l'automne 2024 et non prévue au budget.

DERS

Les épreuves officielles connaissent un écart défavorable de 29 k€, alors que les Championnats de France connaissent un écart favorable de 10 k€. À noter la nécessité d'analyser plus finement les Championnats de France Piste qui étaient se sont tenus entre la fin du mois d'octobre 2024 et le début du mois de novembre 2024 : Une partie des produits (61 k€) a été passée sur 2024, tandis que les charges sont passées sur l'année 2025.

Autres activités

Un écart favorable de 12 k€ est constaté et peu de sujets ont été identifiés à date, excepté celui des commissions relatives aux agences et apporteurs d'affaires, dont l'écart favorable, dont une partie est certainement calendaire, nécessite une étude plus approfondie. Ce point sera réévalué et stabilisé.

Gilles DA COSTA évoque ensuite les locaux de Trappes et annonce que la FFC a mis en concurrence des cabinets d'architecture et de contractants généraux dans le cadre de l'aménagement du site. À la suite de la réception de quatre dossiers candidats et de leur étude, deux cabinets ont été sélectionnés et auditionnés le 13 février 2025. À l'issue de cette séance, la société GEFEC, qui intègre un architecte, a été retenue. Les critères étudiés ont été notamment l'engagement sur les tarifs et les délais, ainsi que sur la compréhension des besoins. La FFC a par ailleurs pu s'assurer de ses références positives auprès d'autres partenaires.

Le bâtiment sera entièrement purgé pour permettre la création d'espaces correspondants aux besoins de la FFC avec la création de plusieurs espaces distincts (centre technique, DERS, activité de développement de la DTN, activité de formations, activités de l'INF, espace Sport Santé). La livraison est prévue pour le début du deuxième trimestre 2026.

Le chiffrage prévisionnel s'établit à 1. 641 k€ TTC. À ce montant s'ajouteront les coûts du mobilier, de l'assurance et du déménagement. Comme explicité par le Président en début de séance, ce projet devrait bénéficier d'un financement supplémentaire accordé par la région.

Denis CLÉMENT s'enquiert de la possibilité d'optimiser la toiture pour créer de l'énergie.

Gilles DA COSTA répond que cette possibilité fera l'objet d'une étude de faisabilité, le cas échéant, la FFC confierait sa toiture en location à un tiers investisseur, car il n'est

pas envisageable que la Fédération se lance dans un tel investissement : sa vocation n'est pas de créer de l'énergie.

Le Président souligne que l'aménagement du site de Trappes finalisera l'installation de la FFC dans le secteur géographique. Il adresse tous ses remerciements à Gilles DA COSTA et aux différents contributeurs ayant œuvré sur ce dossier particulièrement complexe qui intégrait un tour de table assez large (l'État, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la région Île-de-France et le département des Yvelines).

Gilles DA COSTA précise qu'il appartient au Bureau Exécutif de donner délégation au Président de la FFC pour signer le protocole d'accord avec la société GEFEC.

La proposition visant à donner délégation au Président de la FFC pour signer le protocole d'accord avec la société GEFEC est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA annonce que le rapport de la Cour des comptes a été rendu public. Dans l'ensemble, il s'agit d'un bon rapport, bien qu'il pointe des recommandations qui seront prises en compte et qui feront obligatoirement l'objet d'une note de suivi à l'attention de ladite cour.

S'agissant du volet financier, la Cour des comptes estime que les fonds propres de la FFC devraient s'établir entre 15 et 25 % de son chiffre d'affaires, soit près de 5 millions d'euros. Or, la vocation de la Fédération est de soutenir les activités cyclistes et non de faire des bénéfices. À date ses fonds propres s'élèvent à 1,5 million d'euros et ils ne dépasseront pas les deux millions d'euros durant la mandature en cours.

Gilles DA COSTA a assisté à l'Assemblée générale du Comité Régional des Hauts-de-France dont le nouveau président est Monsieur PETIT. En dépit des nombreux investissements événementiels réalisés par la FFC, ce Comité Régional continue de perdre des licenciés. Il espère que la nouvelle équipe trouvera les conditions adéquates pour assurer le rebond de cette grande région de cyclisme.

Le prochain Conseil d'outre-mer en visioconférence se tiendra le 22 mars 2025 dans la soirée. Une réunion préparatoire a été organisée la semaine du 3 mars 2025, notamment pour faire la connaissance des nouveaux élus.

Le Siège fédéral attribuera prochainement les aides de la LNC, du mécénat ASO et celles dévolues au cyclisme ultramarain sur la base de répartition actée par le Bureau Exécutif.

Thierry BEDOS indique que la FFC est toujours en attente de la note de cadrage de la prochaine campagne ANS.

Le Président invite la DTN à informer par écrit les présidents des Comités Régionaux du retard dans l'envoi de la note de cadrage.

Yannick POUHEY ajoute qu'il est important que cet écrit invite également les Comités Régionaux à prévenir les clubs qui sont l'attente de cette note.

Thierry BEDOS prend le point.

Denis CLÉMENT souhaite savoir s'il existe un état des lieux de la situation des Comités Régionaux.

Gilles DA COSTA répond que la FFC dispose de la situation des Comités Régionaux à fin 2024. Il effectuera un point avec eux en distanciel dans le courant du mois d'avril sur la base d'un document incluant plusieurs indicateurs.

Myriam PRETOT demande si l'un de ces indicateurs concernera les actions des Comités Régionaux en matière de parité électorale.

Gilles DA COSTA répond que ce sujet essentiel sera intégré dans le document que les Comités Régionaux recevront.

S'agissant de la mise en place du Conseil national des présidents de territoires (CNPT), il rappelle la nécessité de mettre en place en amont une élection au sein des Comités Départementaux.

Yannick POUHEY le confirme. Ce sujet sera traité dès la fin de l'Assemblée générale du 22 mars 2025 (appel à candidatures et définition des modalités d'élection).

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

Piste

Coupe de France UCI

- Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes), les 6 et 7 septembre 2025.

Coupe de France U19

- Foix (Occitanie), les 17 et 18 mai 2025.

Championnat de France Demi-fond

- Saint-Denis-de-L'Hôtel (Centre-Val de Loire), le 14 juin 2025.

Gravel

Championnat de France

- Châtelleraut (Nouvelle-Aquitaine), les 27 et 28 septembre 2025.

Yannick POUHEY tient à rappeler qu'une épreuve de masse devra être le support de ce Championnat de France.

Les attributions 2025 sont validées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2026 les épreuves suivantes :

BMX Racing

Challenge France Nord-Est

- Damparis (Bourgogne-Franche Comté), date à confirmer.

Coupe d'Europe

- La Chapelle-Saint-Mesmin (Centre-Val de Loire), date à confirmer.

Championnats de France et Championnat National

- Besançon (Bourgogne-Franche Comté), date à confirmer.

Les attributions 2026 sont validées à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUEY évoque le sujet des homologations et fait part d'une réunion qui s'est tenue en visioconférence avec la Commission Nationale du corps arbitral lors de laquelle il a été décidé de l'élaboration d'une note précisant le processus relatif à la remontée des résultats et au choix du canal *ad hoc*.

S'agissant des outils, il convient de définir une stratégie :

- Soit la FFC bâtit un système fédéral qui ne prend en compte que son système.
- Soit la FFC met en place un système fédéral coconstruit avec les outils existants dans le respect du RGPD.

Le Président déclare qu'il importe que la FFC dispose d'un système qui lui est propre et qui intègre tous les outils dont elle a besoin pour réguler et maîtriser ses activités, mais il doit être aussi efficient que les outils extérieurs.

Yannick POUEY note que la mise en place d'un système unique et unitaire construit par étape avec des échéances implique une logique d'accompagnement.

Le Président estime qu'une phase de tests est absolument essentielle.

Fabien RAFFOUX ajoute qu'il conviendra de vérifier la pérennité des échanges entre les outils existants.

Le Président déclare que l'ensemble de ce sujet sera évoqué lors d'un Conseil National des Présidents des Territoires (CNPT).

Cathy MONCASSIN s'enquiert de la date de lancement des engagements individuels.

Yannick POUHEY prend note de cette demande et ajoute qu'il est nécessaire de faire un point sur les actions prioritaires de la DSI pour la mandature en cours avant de statuer sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 55.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 10 avril 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY